

Interdiction de la vente de boissons énergisantes dans les établissements publics

Le 17 octobre 2011, la Ville d'Amqui fut la première municipalité à adopter une résolution interdisant la vente de boissons énergisantes dans ses édifices. À la suite de cette initiative, plusieurs municipalités du Québec ont aussi résolu du retrait des boissons énergisantes de l'offre alimentaire permise dans les édifices municipaux.

La liste suivante présente celles des municipalités qui ont adopté une telle résolution. Si une municipalité l'ayant aussi fait n'y figure pas, merci de nous en aviser.

Municipalités ayant adopté la résolution

- Amqui – 17 octobre 2011 (procès-verbal non disponible sur le web)
- Baie-Saint-Paul – 12 février 2013 (procès-verbal)
- Beloeil – 28 janvier 2013 (procès-verbal)
- Blainville – 23 octobre 2012 (procès-verbal)
- Carignan – 7 octobre 2014 (procès-verbal)
- Causapscal – 5 décembre 2011 (procès-verbal)
- Chambly – 5 février 2013 (procès-verbal)
- Clermont – 11 février 2013 (procès-verbal)
- Dolbeau-Mistassini – 25 août 2014 (procès-verbal)
- Drummondville – 3 juin 2014 (procès-verbal)
- Farnham – avril 2014 (procès-verbal)
- Fassett – 11 novembre 2014 (procès-verbal)
- Havre-Saint-Pierre – 9 janvier 2012 (procès-verbal)

- La Malbaie – 21 janvier 2013 ([procès-verbal](#))
- Les Cèdres – 10 juillet 2012 ([procès-verbal](#))
- Les Coteaux – 18 juin 2012 ([procès-verbal](#))
- Les Éboulements – 4 mars 2013 ([procès-verbal](#))
- Lac-des-Plages – 9 mai 2014 ([procès-verbal](#))
- Laurierville – 6 mai 2013 ([procès-verbal](#))
- Lavaltrie – 4 juin 2012 ([procès-verbal](#))
- Longueuil – 16 avril 2013 ([procès-verbal](#))
- McMasterville – 3 juin 2013 ([procès-verbal](#))
- Montpellier – 2 mars 2015 (procès-verbal non disponible sur le web)
- Mont-Joli – 22 mai 2012 ([procès-verbal](#))
- Mont-Saint-Hilaire – 6 février 2012 ([procès-verbal](#))
- MRC Maria-Chapdelaine* – septembre 2014 (procès-verbal non disponible)

* Cette MRC représente les municipalités d’Albanel, Girardville, Notre-Dame-de-Lorette, Péribonka, Saint-Augustin-de-Dalmas, Saint-Edmond-les-Plaines, Sainte-Jeanne-d’Arc, Saint-Eugène-d’Argentenay, Saint-Stanislas, Saint-Thomas-Didyme, Dolbeau-Mistassini, Normandin

- MRC de Thérèse-de-Blainville* – 13 février 2013 (procès-verbal non disponible sur le web)

* Cette MRC représente les villes de Blainville (qui avait déjà adopté une telle résolution), Boisbriand, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Thérèse

- Namur – 11 novembre 2014 ([procès-verbal](#))
- Otterburn Park – 21 mai 2013 ([procès-verbal](#))
- Princeville – 9 décembre 2013 ([procès-verbal](#))
- Rawdon – 8 septembre 2015 ([procès-verbal](#))
- Richelieu – 7 avril 2015 ([procès-verbal](#))
- Rimouski – 19 décembre 2011 ([procès-verbal](#))
- Rivière-Rouge – 7 mai 2012 ([procès-verbal](#))
- Roberval – 6 février 2012 ([procès-verbal](#))
- Saguenay – 14 mars 2012 ([procès-verbal](#))
- Salaberry-de-Valleyfield – 24 janvier 2012 ([procès-verbal](#))
- Saint-Aimé-des-Lacs – 6 février 2013 ([procès-verbal](#))

- Saint-André-Avellin – 2 décembre 2013 ([procès-verbal](#))
- Saint-Basile-le-Grand – 3 juin 2013 ([procès-verbal](#))
- Saint-Côme – 12 mars 2012 ([procès-verbal](#))
- Saint-Constant – 8 juillet 2013 (procès-verbal non disponible sur le web)
- Saint-Chrysostome – 1 octobre 2013 ([procès-verbal](#))
- Saint-Donat – 12 mars 2012 ([procès-verbal](#))
- Saint-Félix-de-Valois – 10 juin 2013 ([procès-verbal](#))
- Saint-Hyacinthe – 15 avril 2013 ([procès-verbal](#))
- Saint-Jacques-le-Mineur – 10 décembre 2013 ([procès-verbal](#))
- Saint-Jean-Baptiste – 7 mai 2013 ([procès-verbal](#))
- Saint-Jean-de-Matha – 5 mars 2012 ([procès-verbal](#))
- Saint-Lambert – 18 février 2013 ([procès-verbal](#))
- Saint-Polycarpe – 14 octobre 2014 ([procès-verbal](#))
- Saint-Sauveur – 15 avril 2013 ([procès-verbal](#))
- Saint-Siméon – 4 février 2013 ([procès-verbal](#))
- Saint-Urbain – 4 juin 2012 ([procès-verbal](#))
- Saint-Zotique – 19 juin 2012 ([procès-verbal](#))
- Sainte-Catherine – 11 février 2014 (procès-verbal non disponible sur le web)
- Sainte-Martine – 4 décembre 2012 ([procès-verbal](#))
- Sainte-Sophie-d’Halifax – 14 mai 2013 (procès-verbal non disponible sur le web)
- Shawinigan – 9 avril 2013 ([procès-verbal](#))
- Thurso – 17 février 2014 ([procès-verbal](#))
- Val-des-Bois – 13 janvier 2015 ([procès-verbal](#))
- Varennes – 20 août 2013 ([procès-verbal](#))

Plutôt qu’une résolution du conseil municipal, d’autres municipalités ont choisi d’éliminer la vente de boissons énergisantes de leur politique alimentaire. Par exemple, la Ville de Gatineau propose de bannir les boissons avec sucre ajouté de son offre, tandis que la Ville de Granby demande d’« éliminer les boissons énergisantes » dans les installations sportives, parcs et événements populaires et sportifs principalement destinés aux enfants.